

# Brief Nr. 116

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Neues Berner Taschenbuch**

Band (Jahr): **14 (1908)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

116.

(Bern Bb. 50, No. 175.)

J'ai pris la liberté lundi passé de vous écrire une lettre extrêmement pressante dans un cas fort pressant. J'espérai de recevoir aujourd'hui une réponse, et je fus très capot lorsqu'il n'y en eut point. Vous pouvés me rendre Monsieur et très cher Patron dans cette occasion les plus grands services et fixer ma fortune à jamais. 1.) Si M. l'avoyer Zimmermann voit par vos lettres (que je lui communiquerai) que vous avés pris quelque interet à cette affaire, et si quelques autres seigneurs aux quels j'ai eu l'honneur d'écrire le tout, de même, il ne manquera plus rien à mon credit auprès ce parent. 2) Si L. L. E. E. nous rendent une promte justice contre ces coquins qui n'ont aucune ombre de raison pour eux, on procedera à l'élection, je serois membre du grand conseil et peutêtre dans peu conseiller.

L'apparence d'un avancement aussi prompt est precisement la raison qui a fait agir directement et indirectement contre moi. On a cherché cette chicane pour me culbuter. Notre magistrature a manqué de fermeté, et comme on n'a absolument rien fait que ce que notre constitution permet, il me semble qu'on n'auroit point dus'arreter à une protestation aussi injuste.

L. L. E. E. ont écrit aujourd'hui qu'on leur envoie les plaintes de ces gens, on le fera incessamment. Tout ce qu'ils auront à dire, c'est qu'il n'est pas juste qu'un autre leur enleve ce poste parce qu'il leur faisoit plaisir aussi. Chacun a le droit d'y pretendre, et un bourgeois ou un Kleinglögger n'y a pas plus de droit qu'un douzenier.

Plus que l'on differe à remettre cette election en train, plus il y a à risquer pour moi, et ce qu'il y a de plus desagreable, à vous soit-il dit, c'est que cela m'a causé déjà assés de depenses.

Brugg ce 29 Dec. 1757.

Zimmermann.

117.

(Bern Bb. 51, No. 2.)

Je prends la liberté de vous presenter un petit ouvrage de ma façon qui a été sous presse depuis le commencement du mois d'aout. Permettés-moi que je vous raconte une anecdote qui le regarde, mais je vous prie de ne pas la laisser aller plus loin. J'avois dedié cet ouvrage à M. le banderet Ougspourger d'une façon extremement polie et flatteuse, sans bassesse. L'exemplaire étoit parti le 5 Janvier pour Bienne. Voici la reponse de ce seigneur.

Monsieur.

Votre ouvrage intitulé Nationalstolz m'est parvenu hier. J'en ai lu la Dedicace avec etonnement, et je suis fâché de vous dire que je ne scaurois trop tot la desavouer. Vous pensiés par cette piece me donner une preuve de votre estime, cependant son contenu contre votre intention sans doute ne peut que me faire un tort infini. Ce sera le reparer en partie en la retranchant des exemplaires dont vous restés le maître. Au plus serieux n'y manqués pas, si au moins vous desirés conserver les sentimens d'amitié avec les quels j'ai l'honneur d'être encore à cette date etc.

Ougspourger.